

## Synthèse

Chaque **homme** libre / citoyen reçoit à sa naissance trois noms (les **tria nomina**) :

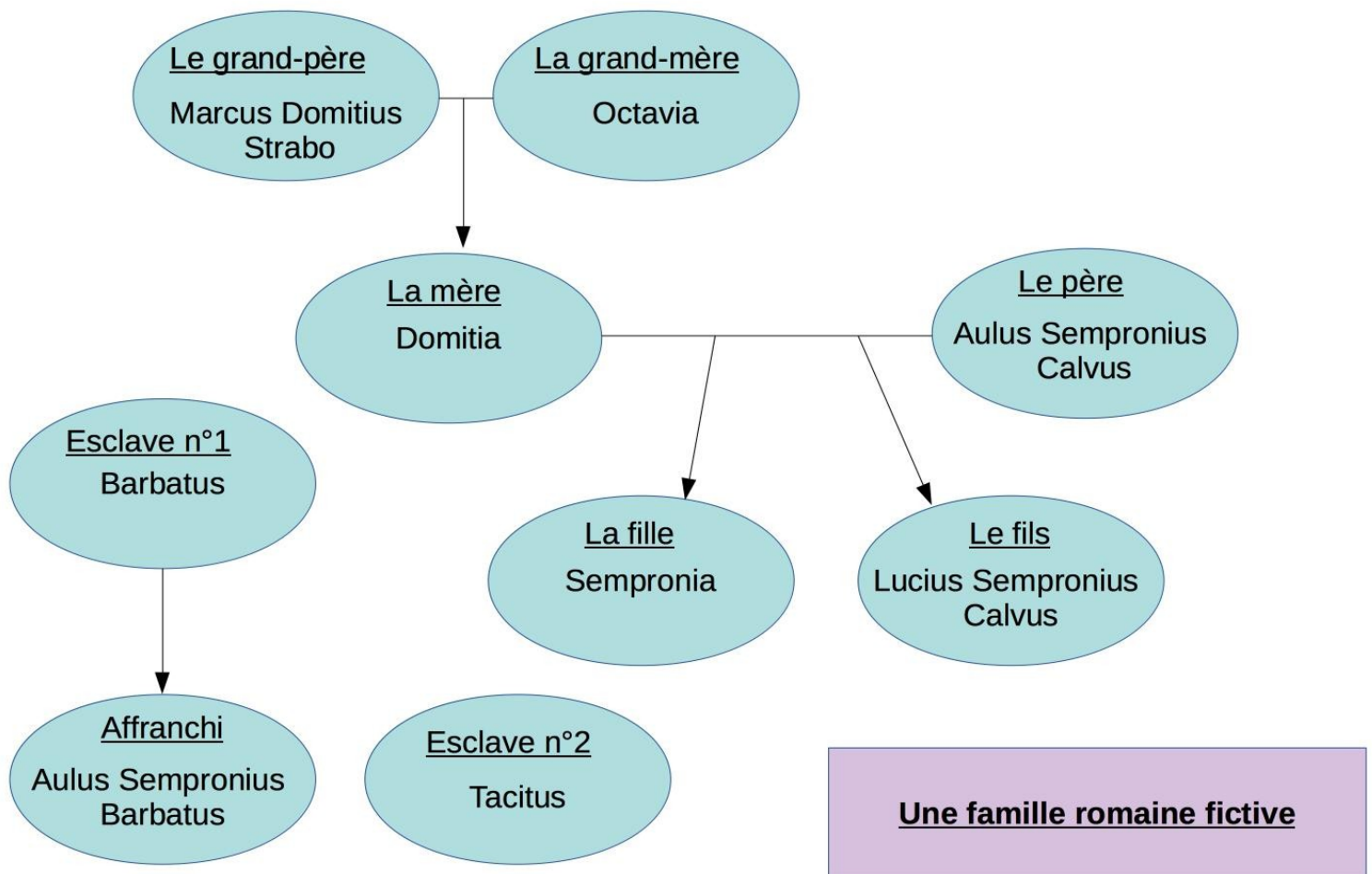
- Un **prénom** (**praenomen**). Il n'en existe que dix-huit différents. Il n'est utilisé que par les proches.
- Un **nom** (**nomen**) : c'est le nom porté par la **gens** = la famille. Il est héréditaire.
- Un **surnom** (**cognomen**) : à l'origine, il a été attribué à l'ancêtre de la **gens**. Il attirait l'attention sur un détail du corps ou du caractère. Il est lui aussi héréditaire.
- Un 4<sup>e</sup> nom, un nouveau surnom, peut parfois s'ajouter au **cognomen**. C'est un **agnomen** décerné à un citoyen, souvent parce qu'il s'est illustré par un exploit.

Les femmes n'ont qu'**un seul nom** celui de leur famille (le **nomen**) mis au féminin (avec un **-ia**).

Les esclaves n'ont **qu'un surnom** . Quand ils sont affranchis, ils y ajoutent le prénom et le nom de leur ancien maître.

# Petite application

Exemple :



Commentaires :

- La mère doit avoir le même nom que son père (le grand-père) (au féminin).
- Un mari et son épouse n'ont pas le même nom de famille.
- Le fils porte les mêmes nom et surnom que son père mais a un prénom à lui.
- L'esclave affranchi prend le prénom et le nom de son maître (ici, le père) et garde son surnom d'esclave.